



Office Public de l'Habitat
de Coulommiers

Flash Office n°2

Lettre d'information des locataires de l'OPH de Coulommiers 03-2011

EDITO

J'ai le plaisir de vous retrouver pour un deuxième numéro de votre Flash Office, votre nouveau journal d'information interne.



Comme j'ai déjà pu vous le préciser, je souhaite que vous soyez régulièrement informés des réalisations à venir ainsi que des actions menées par l'OPH de Coulommiers.

Et sur ce plan, l'année 2011 s'annonce particulièrement chargée en projets pour l'ensemble du parc locatif. Un vaste calendrier de travaux, répartis sur tous les quartiers de la ville, est programmé pour un montant total de 3,5 millions d'euros.

À Vaux, les efforts se concentreront sur la réfection de l'allée piétonne, la réhabilitation électrique des 8^e et 9^e groupes ainsi que sur le ravalement de la façade du 9^e groupe. Les HBM verront quant à eux leurs façades repeintes et l'intégralité des gouttières refaites. En centre-ville, ce sont huit nouveaux logements, situés à proximité du parking Patras, qui seront livrés aux futurs locataires.

Dans le quartier des Templiers, devraient s'enclencher simultanément le réaménagement des caves, la pose de garde-corps terrasse, la réhabilitation sanitaire des 3^e, 4^e et 5^e groupes, le traitement des épaufures des 1^{er}, 2^e et 5^e groupes et la poursuite du « démoussage » des façades. Ce sont également près de 900 portes palières, du bâtiment 1 au bâtiment 25, qui seront remplacées dans les deux ans à venir ! Enfin, des places de parking supplémentaires verront le jour place Pierre Magnon, en bout du bâtiment J.

Améliorer votre cadre de vie et veiller à votre bien-être au quotidien, telles sont les missions de l'OPH. Tels sont également les objectifs que je défends moi-même en tant que Président.

Les équipes de l'Office se tiennent par ailleurs à votre écoute et à votre disposition pour répondre à vos demandes. Je veille tout personnellement à ce que ce lien de proximité soit maintenu, à la fois pour recenser vos besoins et aussi pour prendre compte de vos remarques, vos suggestions et critiques.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture, en espérant que vous trouverez dans ce document tous les renseignements et informations nécessaires.

Avec mes sentiments dévoués,

FRANCK RIESTER

Député-maire de Coulommiers
Président de l'OPH de Coulommiers

RETOUR SUR ... le Noël des locataires

Lors de l'après-midi du 18 décembre dernier, nous avons eu le plaisir d'assister à une représentation de l'École de Musique de Coulommiers.



Ici, un quatuor de saxophones.



Le groupe « ZIC-ZAC », en nous proposant des musiques actuelles, en a fait danser plus d'un !



La plus grande surprise fut, pour les enfants, l'arrivée du Père Noël, qui leur a donné quelques friandises en attendant Noël.



RAPPEL

ASSURANCE HABITATION

L'attestation d'assurance habitation de votre logement est à fournir chaque année.

En effet, ce document n'est valable qu'une année.

Lorsque votre assureur vous informe que votre contrat arrive à échéance, pensez à lui demander une attestation d'assurance ou une preuve de paiement de la prime afin de nous la remettre. *Ainsi, les relances et une éventuelle procédure de résiliation de bail sont évitées.*

EN BREF

La hausse des loyers

Le taux d'augmentation est fixé à 1% pour l'année 2011.

Cette augmentation, votée en Conseil d'Administration, est inférieure à celle prévue par la législation.

Elle sert à financer les travaux de réhabilitation et d'entretien des bâtiments, le fonctionnement, le développement du patrimoine de l'OPH, etc. Ces opérations sont financées en majorité par vos loyers.

Cette hausse est appliquée sur vos avis d'échéance du mois de février.

LE POINT SUR ... le bien-vivre ensemble

Une charte des locataires vous sera prochainement proposée. En attendant, voici quelques règles pour le bien-vivre ensemble.

Le bruit

Les sources sont nombreuses : radio, TV, jeux d'enfants dans la cage d'escaliers, aboiements, éclats de voix, claquements de porte, etc. Les tapages diurnes et nocturnes peuvent être passibles de sanctions. Si, à titre exceptionnel, vous allez faire du bruit, quelle que soit l'heure, ayez la courtoisie de prévenir vos voisins : votre politesse les rendra plus compréhensifs.

Les animaux

Assurez-vous que votre chien n'aboie pas lors de vos absences. Les chiens doivent être tenus en laisse pour éviter qu'ils n'effraient quelqu'un. Vous devez ramasser les déjections laissées par vos animaux sur les parties communes et sur les espaces verts qui servent souvent, d'ailleurs, d'espaces de jeux pour les enfants.

Ne nourrissez pas les animaux sauvages comme les pigeons : ils peuvent poser de nombreux problèmes de santé publique.



Les parties communes

Préserver son cadre de vie, c'est d'abord éviter de salir et d'abîmer les parties communes. C'est aussi apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à respecter leur logement et leur environnement.

Le respect du cadre de vie, c'est aussi :

- Laisser toujours libre les accès pompiers,
- Utiliser les locaux prévus pour le rangement des poussettes et vélos et ne pas entreposer d'objets en dehors des endroits réservés à cet usage,
- Éviter d'étendre du linge de façon visible de l'extérieur, veiller à ne pas secouer de tapis, balais ou paillassons et à ne rien jeter par les fenêtres,
- Garer correctement sa voiture et respecter les interdictions de stationnement,
- Accepter les visites prescrites dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de l'entretien de l'immeuble et les mesures qui peuvent en découler.

Enfin, vivre en bon voisinage, c'est participer à la vie de l'immeuble en prenant régulièrement connaissance des informations apposées sur les panneaux d'affichage ou diffusées sous forme de bulletin périodique par l'OPH.

ZOOM SUR ...

le résultat des élections des représentants des locataires

Du 17 novembre au 3 décembre 2010, certains d'entre vous ont voté pour élire vos représentants au Conseil d'Administration. Le dépouillement s'est tenu le 3 décembre dernier au siège de l'OPH. Trois administrateurs représentant les locataires ont été élus pour une durée de 4 ans.

Taux de participation en hausse

Ce scrutin de liste enregistre un taux de participation plus élevé que lors des élections de 2006. En effet, vous étiez 457 votants sur 1869 inscrits, soit un taux de participation de près de 25 % contre 19 % précédemment.

122 votes écartés

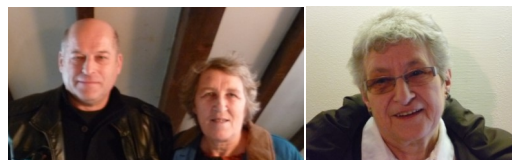
Sur les 457 votants, seuls 335 étaient recevables à cause du non respect des consignes de vote par correspondance. Parmi les erreurs rencontrées, la plus répandue était l'absence de signature sur l'enveloppe T.

Deux listes présentées

Contrairement aux élections de 2006, vous aviez le choix entre deux listes : la liste de la CNL (Confédération Nationale du Logement) et celle de la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie). Avec 194 votes, la CNL remporte 2 sièges, le dernier revenant à la CLCV qui a obtenu 141 votes.

La nouvelle équipe

Depuis le 17 décembre, elle vous représente au sein des instances de l'O.P.H. telles que le Conseil d'Administration, le Conseil de Concertation Locative, la Commission d'Attribution des Logements, la Commission d'Appels d'Offres et le Syndicat Mixte pour la Géothermie.



M. MALLIE, Mme HERAULT (CNL) Mme MORDELET (CLCV)



ERRATUM

Deux erreurs se sont glissées dans le FlashOffice n°1, à savoir :

Quartier des Templiers

- Le démoissage a été effectué sur les bâtiments 17, 18, 3, D et E. **rue Marcel Clavier**

- Remplacement des interphones : 20 941,45 €

FlashOffice n°2

Directeur de publication : Franck RIESTER

Resp. de la rédaction : Marie-José THOURET

Conception : C. VANDER-ZWALM

Photos : cellule communication

Dépôt légal à parution

n° ISSN : en cours

Impression sur papier certifié PEFC

Imprimerie BEAUDOIN 01 64 03 08 79



15 avenue de la République - Coulommiers - 01 64 03 13 13